

FICHE D'INSCRIPTION

TITRE DE LA PRESTATION :

Date :Heure de départ :

Participant 1	<input type="checkbox"/> Mme, <input type="checkbox"/> M NOM :
	Prénom :
	Adresse :
	Code Postal : Ville :
	Tél dom : Tél port :
	E-mail :@.....
	Date de Naissance : Poids : Taille :
Niveau technique en kayak : <input type="checkbox"/> débutant, <input type="checkbox"/> initié, <input type="checkbox"/> intermédiaire, <input type="checkbox"/> confirmé, <input type="checkbox"/> expert	

Participant 2	<input type="checkbox"/> Mme, <input type="checkbox"/> M NOM :
	Prénom :
	Adresse :
	Code Postal : Ville :
	Tél dom : Tél port :
	E-mail :@.....
	Date de Naissance : Poids : Taille :
Niveau technique en kayak : <input type="checkbox"/> débutant, <input type="checkbox"/> initié, <input type="checkbox"/> intermédiaire, <input type="checkbox"/> confirmé, <input type="checkbox"/> expert	

Merci de nous retourner cette fiche d'inscription dûment remplie et signée.
Joindre un chèque d'acompte de 30% du montant total, libellé à l'ordre de Caminokayak.
Si vous souhaitez régler l'acompte par un autre moyen de paiement, contactez-nous par e-mail ou par téléphone.

En signant, les personnes majeures ou leur représentant légal pour les mineurs attestent sur l'honneur de leur aptitude ou de celle de l'enfant dont ils ont la charge à nager 25m et à s'immerger. Ils reconnaissent en leur nom ou pour le compte de l'enfant qu'ils représentent légalement, avoir pris connaissance et approuver les conditions particulières ci-contre.

Signatures précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord ».
Pour les mineurs: Signatures précédées des nom et prénom du représentant légal et de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

Participant 1	Participant 2
---------------	---------------

CONDITIONS PARTICULIÈRES

1/CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Savoir nager

Les adultes ou leur représentant légal pour les mineurs attestent de leur aptitude à nager au moins 25 m et à s'immerger.

1.2 Être en bonne santé

Ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du kayak de mer.

1.3 Cas des personnes mineures

Les inscriptions de mineurs devront être signées par le représentant légal et précédées des ses nom et prénom.

2/INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription devient effective dès réception de la fiche individuelle d'inscription dûment complétée et signée et de l'acompte. Conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à une prestation sportive ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

2.1 Règlement

Paiement d'un acompte de 30% à l'inscription puis, le solde le jour de la prestation.

2.2 Modes de règlement :

Chèque, espèces, virement, chèques vacances, coupons sports.

3/TARIFS ET SERVICES INCLUS

Les tarifs incluent l'encadrement par un guide expérimenté diplômé d'état de kayak et le prêt du matériel suivant: Kayak de mer, pagaie, jupe, aide à flottaison, et en fonction de la météo, combinaison néoprène ou pantalon de kayak et coupe-vent.

Se référer au descriptif de la prestation choisie pour plus de détails sur les équipements fournis et à prévoir.

Toute détérioration du matériel fourni par CaminoKayak peut occasionner des frais de réparation ou de remplacement. A ce titre, nous conseillons au participant de s'assurer que sa police d'assurance en responsabilité civile personnelle couvre les dommages éventuels, occasionnés lors d'une prestation en kayak de mer.

Le participant est libre d'utiliser son matériel personnel sous sa propre responsabilité sans pour autant pouvoir prétendre à aucune réduction ni compensation de la part de CaminoKayak.

4/ASSURANCE

CaminoKayak est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de la société d'assurances MMA par l'intermédiaire de la SARL SAGA. Cependant la responsabilité de CaminoKayak ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

5/MODIFICATIONS DU FAIT DE CAMINOKAYAK

5.1 Relatives à la sécurité

Pour des raisons de sécurité inhérentes aux activités de pleine nature si les conditions météorologiques et/ou les aptitudes du groupe ne permettraient pas de réaliser le parcours initial le guide pourra décider de naviguer le long d'une partie moins exposée du littoral ou dans un aber ou d'annuler. Le guide est le seul à pouvoir juger de ces éventualités et ce, sans préavis.

5.2 Relatives au nombre d'inscrits

Si le nombre minimum de 5 participants n'est pas atteint, CaminoKayak se réserve la possibilité d'annuler la prestation.

5.3 En cas de force majeure

La prestation pourra être annulée en cas de force majeure (Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, conditions climatiques, catastrophes naturelles, etc...).

5.4 Annulation, report, remboursement

Sauf en cas de force majeure, en cas d'annulation pour les autres raisons évoquées précédemment, le client sera averti par e-mail ou par téléphone dès que possible. Il aura alors le choix entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report à hauteur des sommes versées sur une autre prestation de son choix. Il ne pourra prétendre à aucune indemnité compensatrice.

6/MODIFICATIONS DU FAIT DU CLIENT

6.1 Annulation

En cas d'annulation à moins de 30 jours du départ CaminoKayak prélève des frais d'annulation calculés sur le prix total TTC de la prestation selon les conditions ci-après. En cas d'annulation d'un séjour réglé en chèque-vacances (ANCV), aucun remboursement n'est effectué, le montant perçu est proposé sous la forme d'un avoir sur une prochaine prestation effectuée dans les 12 mois suivants.

Frais d'annulation (variables selon le nombre de jours précédant la prestation) :

- entre 30 et 21 jours : 30% du prix de la prestation
- entre 14 et 8 jours : 50% du prix de la prestation
- moins 7 jours : 100% du prix de la prestation

6.2 Changement ou modification

Tout changement de prestation ou de dates doit être notifié au plus tard 30 jours avant la date de départ. Toute demande de modification envoyée à moins 30 jours avant la date de départ, est considérée comme une annulation et entraîne l'application des conditions d'annulation ci-dessus.

7/RÈGLES DE PRUDENCE

Les prestations se déroulant dans le milieu naturel, une conduite individuelle exemplaire et le respect strict des règles de sécurité formulées par le guide sont demandés à chaque participant. CaminoKayak ne serait être tenu responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participants. CaminoKayak se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participant(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant incriminé.

8/CNIL

Les demandes d'information et les inscriptions sont traitées informatiquement. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant par courrier à l'adresse suivante : CaminoKayak - 9 allée de Belle Île - 56520 Guidel

9/CONTESTATION

9.1 Réclamation

Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à CaminoKayak - 9 allée de Belle Île - 56520 Guidel par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de la prestation accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives.

9.2 Contestation

Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal de commerce de Lorient

CAMINOKAYAK Siège : Kerouriec – 56270 Ploemeur - Tél : 06-63-04-56-47 – E-mail : contact@caminokayak.com - Site web : www.caminokayak.com

SIRET : 490 958 501 00051. Code APE:8551Z. Établissement d'APS : 05608ET0042. TVA intracommunautaire : FR 64 490958501. Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro : IM056140002. Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit - 5, rue du Centre - 93199 Noisy-Le-Grand Cedex . RC Pro : MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72000 LE MANS. Membre d'une association agréée par l'administration fiscale. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.